

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	6 GRANET Jean-Pierre	10 GRANET Thierry
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	7 CALENDREAU Laëtitia	11 LEKIEFS Didier
4 DUCHAMBON Jean	8 VOUZELLAUD Raymond	
5 DARDILHAC Annie	9 HABRIAS Fabien	
Conseillers communautaires		
12 BALESTRAT Yoann	19 CLUZEAU Pascal	26 GOURAUD Thierry
13 BEAUDET Hervé	20 COINDEAU Lucien	27 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 BEIGE Laurence	21 COQUILLAUD Edouard	28 LATHIERE Claudine
15 CHABAUD Mireille	22 COUCAUD Nadège	29 MILOR Isabel
16 CHAMINADE Fabrice	23 CROCI Eliane	30 PICHON Joëlle
17 CHAZELAS Laurence	24 FAVRAUD Alain	31 SADRY Benoit
18 CHAZELLE Anne-Sophie (Arrivée à 18h52)	25 GERBAUD Alex (Départ à 20h)	

PROCURATIONS		
CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire (Jusqu'à 18h52)		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire		
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à Joëlle PICHON, conseillère communautaire		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice- président (A partir de 20h)		
PIERQUET Mylène, conseillère communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		

EXCUSÉE		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance.

L'assemblée communautaire désigne Mireille CHABAUD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité l'assemblée communautaire,

- VALIDE la motion de demande :

- . de réouverture rapide du tronçon SAILLAT/ANGOULEME, fermé à la circulation depuis 2018,
- . de mise en place d'horaires adaptés aux besoins des usagers,
- . d'engagement de l'Etat au financement de cette réouverture.

- DECIDE d'adopter le règlement intérieur de la communauté de communes, excepté l'article 31. Yoann BALESTRAT ayant demandé que cet article soit revu, Monsieur le Président propose que cela soit examiné en commission et mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

- DESIGNNE madame Bernadette DESROCHES en qualité de titulaire pour siéger au conseil d'administration du collège Paul Langevin et monsieur Alex GERBAUD en qualité de suppléant.

- ADOPTE les modifications des 5^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} commissions communautaires telles que présentée ci-dessous :

. 5^{ème} commission « Travaux - Gestion des déchets assimilés » :

→ titulaire : Madame Fabienne HARDY en lieu et place de Raoul COQUILLAUD,

. 6^{ème} commission « Solidarité et action sociale » :

→ titulaire : Virginie VIGIER en lieu et place de Raoul COQUILLAUD,

→ suppléant : Fabienne HARDY en lieu et place de Karen ROSELLE,

. 8^{ème} commission communautaire « Développement touristique » :

→ titulaire : Maurice GAUTHIER en lieu et place d'Isabel MILOR.

- DECIDE de créer :

✓ au budget assainissement :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet

✓ au budget général :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 15/35^{ème}

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17/35^{ème}

- DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2020.

- DECIDE d'adopter les modifications de modalités pour l'attribution de l'indemnité de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative.

- DECIDE d'approuver le virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et la diminution de crédits de la section d'investissement du budget général, tel que résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
65	2 676 200	1 150 536	3 826 736
022	798 420	-798 420	0
023	5 079 956	- 352 116	4 727 840
Total	22 357 826	0	22 357 826

Section d'investissement dépenses

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
23	2 302 341	- 352 116 - 7 000	1 943 225
Opération aire d'accueil	381 960	+7 000	388 960
Opération cité du cuir	946 023	-300 000	646 023
Opération base de loisirs	1 153 244	+300 000	1 453 244
Total Section	7 412 540	- 352 116	7 060 424

Section d'investissement recettes

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
021	5 079 956	-352 116	4 727 840
Total Section	7 412 540	- 352 116	7 060 424

Madame Anne-Sophie CHAZELLE rejoint l'assemblée communautaire à 18 heures 52.

A l'unanimité l'assemblée communautaire,

- DECIDE d'approuver les virements et augmentations de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'investissement du budget ZA de Boisse, tel que résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
011	57 000	- 6 010	50 990
65	0	+10	10
66	10 000	+ 6 000	16 000
043	10 000	+ 6 000	16 000
042	4 011 372	+ 1 309 700	5 321 072
Total Section	4 088 372	+ 1 315 700	5 404 072

Section de fonctionnement recette

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
70	755 336	+159 164	914 500
75	0	+1 150 536	1 150 536
043	10 000	+ 6 000	16 000
Total Section	4 088 372	+ 1 315 700	5 404 072

Section d'investissement dépenses

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
16	197 300	+ 1 302 700	1 500 000
040	3 099 536	+10 000	3 109 536
Total Section	4 011 372	+1 312 700	5 324 072

section d'investissement recettes

Chapitre	BP 2020	DM 1	Après DM
16	0	+ 3 000	3 000
040	4 011 372	+1 309 700	5 321 072
Total Section	4 011 372	+1 3412 700	5 324 072

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes du budget général pour un montant total de 1 774,34 €.

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes du budget ordures ménagères pour un montant total de 5 075,59 €.

- DECIDE d'admettre en non-valeur les listes de pièces irrécouvrables suivantes :

- budget général : liste n°4439480233 pour un montant de 1 667,34 €

- budget ordures ménagères : liste n°4111350233 pour un montant de 34 821,17 €

- DECIDE de vendre la ferraille à l'Entreprise HENAULT au tarif énoncé ci-dessous :

LIBELLE	PRIX UNITAIRE/TONNE
Ferrailles mêlées	80€

- DECIDE d'accepter le transfert des excédents du budget assainissement de la commune de Chaillac sur Vienne :

* excédent de fonctionnement : 1 294,92 €

- DECIDE d'accepter le transfert des excédents du budget assainissement de la commune d'Oradour-sur-Glane :

* excédent de fonctionnement : 356,49 €

- APPROUVE le remboursement des échéances d'emprunt relatives aux services eau assainissement payées à tort par les communes.

- ACCEPTE d'honorer sur le budget eau les redevances susmentionnées à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien qui porte sur les achats de pneumatiques et de prestations associées.

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien qui porte sur les achats et le transport de matériaux de carrières.

- APPROUVE la création des groupements de commandes se rapportant aux locations et maintenance de photocopieurs numériques avec la commune de Saint-Junien et aux achats de fournitures et matériels informatiques avec la commune et le CCAS de Saint-Junien. et autorise le président à signer les conventions qui déterminent les modalités de fonctionnement des groupements, ainsi que la répartition des dépenses entre les membres du groupement.

- APPROUVE la création du groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien portant sur l'acquisition et la maintenance des logiciels de comptabilité-finances et des ressources humaines et autorise le président à signer la convention qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que la répartition des dépenses entre les membres du groupement.

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien qui porte sur les achats de fournitures et matériels électriques.

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes lié à une mission d'assistance et de conseils pour la passation de marchés publics d'assurances avec la commune et le CCAS de Saint-Junien.

- AUTORISE le président à signer et à notifier la lettre de commande pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères d'un montant global hors taxes de 174 228,41 €.

- AUTORISE le président à signer et à notifier la lettre de commande pour l'acquisition d'un poids lourd d'un montant global hors taxes de 142 408,63 €.

- APPROUVE la passation d'un acte modificatif au contrat de travaux de réhabilitation de la supervision des équipements du service des eaux, pour un montant global hors taxes de 10 454,00 € au vu des justifications techniques évoquées par le maître d'œuvre.

- DECIDE d'annuler la délibération 2020/141 ayant pour objet la création du fonds de soutien aux entreprises de la Porte Océane du Limousin impactées par la crise du Covid 19, en complément au fonds interprofessionnel départemental.

- ACCEPTE les termes et engagements liés à l'avenant n°1 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise avec le conseil départemental.

- DECIDE de vendre le lot de 15 589 m² situé à Saint-Victorien, lieu-dit « les terres du Loubier » (composé des parcelles AL378 pour partie, AL251, A1319, AL328, AL325, AL323 et AL321) à la SCI Métissandre.

- DESIGNER Maître Patrice KIM pour la rédaction de l'acte.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- DIT que cette cession pourra être précédée par la signature d'un compromis de vente, sous conditions suspensives.

- DIT que la cession devra respecter le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1511-3 et suivants et R1511-4 et suivants.

- DECIDE d'approuver définitivement le PCAET de la Porte Océane du Limousin ainsi que le rapport sur les incidences environnementales.

- VALIDE la modification l'article 8 de la convention d'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), qui porte sur les modalités financières, qui dorénavant se feront par l'intégration aux attributions de compensation.

- VALIDE la modification l'article 8 de la convention d'entretien d'espaces verts communautaires, qui porte sur les modalités financières, qui dorénavant se feront par l'intégration aux attributions de compensation.

- DECIDE de prolonger par convention les missions travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la commune de Saint-Junien, pour une durée d'un an à raison de 50% du temps de travail des agents.

- ACCEPTE les termes de la convention et notamment la prise en charge de 50% du montant forfaitaire annuel de la participation au dispositif, soit 16 000 €.

- ACCEPTE le paiement de la part des repas incombant à la communauté de communes Porte Océane du Limousin, soit 50% du nombre des repas, selon une facturation semestrielle. Ils seront fournis par la commune de Saint-Junien dans le cadre du restaurant scolaire municipal, à raison de 6,68 € TTC par unité (tarif 2020 suivant la décision du conseil municipal de Saint-Junien en date du 9 décembre 2019).

- CONFIE à ALEAS l'organisation et le suivi de ce chantier d'insertion et autorise le président à signer la convention tripartite à intervenir.

- AUTORISE le président à signer la convention relative à l'ALT2, versée aux gestionnaires de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Junien pour 2020.

- ACCEPTE la convention d'objectifs 2021 passée entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et l'association office de tourisme intercommunal Porte Océane du Limousin.

- ACCEPTE de faire une avance sur subvention au titre de l'année 2021 à l'association office de tourisme intercommunal Porte Océane du Limousin.

- ACCEPTE le montant de 100 000 € pour cette avance.

Monsieur Alex GERBAUD quitte l'assemblée communautaire à 20 heures.

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Laurence BEIGE, Mireille CHABAUD, Fabrice CHAMINADE, Laurence CHAZELAS, Anne-Sophie CHAZELLE, Lucien COINDEAU, Eliane CROCI, Frédéric DAUVERGNE (celui-ci ayant donné procuration à Yoann BALESTRAT), Jean DUCHAMBON, Alex GERBAUD (celui-ci ayant donné procuration à Thierry GRANET), Thierry GRANET, Vanessa LANNETTE MICHAUT, Didier LEKIEF, Isabel MILOR, s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- APPROUVE l'adhésion en tant qu'actionnaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à la SPL dédiée au développement touristique dénommée S.P.L. "Terres de Limousin".

- APPROUVE le projet de statuts de la SPL de développement touristique tel que présenté en annexe 1 à la délibération, la SPL étant dotée d'un capital social de 2,725 M€ réparti en 545 actions d'une valeur nominale de 5 000 € chacune, étant entendu que la répartition du capital pourra varier en fonction des adhésions des différentes collectivités sollicitées jusqu'à l'immatriculation de la SPL.

- APPROUVE la composition du capital telle que définie à l'article 6 des statuts, en fonction des prévisions de souscription d'actions constatées à la date de la présente délibération en précisant que, dans l'hypothèse où ce montant de capital varierait, il ne serait pas nécessaire de délibérer de nouveau à ce sujet avant l'assemblée constitutive de la SPL dédiée au développement touristique, sous réserve que la nouvelle composition de capital respecte les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- AUTORISE la souscription au capital de la SPL dédiée au développement touristique pour la communauté de communes Porte Océane du Limousin à hauteur de 130 000 € correspondant à 26 actions de 5 000 €, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 130 000 € sera libérée en une seule fois en totalité, et immédiatement mandatée sur le compte de séquestre ouvert à cet effet.

- AUTORISE son président à signer une convention portant contribution du Département de la Haute-Vienne à hauteur de 78 000 € dans le cadre de l'acquisition des parts sociales pour l'adhésion à la SPL de développement touristique de la communauté de communes Porte Océane du Limousin selon le projet joint en annexe 2 à la délibération.
- DESIGNER monsieur Fabien HABRIAS, comme représentant permanent de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL dédiée au développement touristique avec faculté d'accepter toutes fonctions ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par les instances de la SPL.
- DESIGNER monsieur Fabien HABRIAS, comme représentant permanent de la communauté de communes Porte Océane du Limousin au conseil d'administration de la SPL dédiée au développement touristique avec faculté d'accepter toutes fonctions ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par les instances de la SPL.
- AUTORISE le représentant de la communauté de communes Porte Océane du Limousin désigné ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la SPL.
- AUTORISE le représentant de la communauté de communes Porte Océane du Limousin désigné ci-dessus à approuver la version définitive des statuts lors de l'Assemblée générale extraordinaire de constitution de la société.
- AUTORISE le président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la constitution de ladite société et l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité l'assemblée communautaire,

- APPROUVE le projet et le plan de financement pour l'installation d'une borne numérique, place du Château à Rochechouart,
- SOLLICITE une aide financière de 80 % dans le cadre du programme Leader Châtaigneraie Limousine.

- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 48 000 € à l'association CIRIR, dans les conditions définies par la convention.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président,
Pierre ALLARD,

